

## Burundi : l'absence d'une loi antitabac augmente le taux de consommation

@rib News, 29/08/2014 - Source Xinhua Au Burundi, le manque d'une loi primant les consommateurs du tabac stimule la consommation de ce produit qui tue beaucoup de personnes, a-t-on indiqué lors d'un atelier d'information sur la Convention-Cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac (CCLAT), tenu cette semaine à Bujumbura. Si le président burundais a ratifié la CCLAT, entrée en vigueur le 20 février 2006, "malheureusement, l'élaboration du projet de loi antitabac n'a pas encore été adoptée" par le Burundi, a déploré Jean Ndompomsine, représentant du ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida.

A cette occasion, Jérôme Ndaruhutse, chargé de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles au sein de la représentation de l'OMS au Burundi, a appelé le Burundi à mettre en place au plus tôt une loi antitabac. "Nous réitérons vivement notre demande de voir l'Etat du Burundi passer à la mise en place rapide d'une loi antitabac pour pouvoir riprimer avec efficacité contre les délinquants en la matière sur base d'un outil répressif. Nous avons décaissé des fonds pour financer l'adoption de cette législation, mais on ignore où se trouve les goulots d'étranglement pour son adoption effective", a dit le délégué de l'OMS. De son côté, le médecin directeur du Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques Non Transmissibles (PNILMC) au ministère burundais de la Santé publique et de la Lutte contre le sida, Godefroid Kamwenubusa, le tabagisme est en train de devenir un problème réel de santé publique au Burundi. "Certes l'ampleur du tabagisme reste inconnue au Burundi, mais des études réalisées à Bujumbura dans le cadre des travaux de fin d'études médicales à l'Université du Burundi (UB), montrent une prévalence de 14,6% à l'UB, de 23,6% au sein des grandes entreprises de Bujumbura et de 12,4% dans les écoles secondaires de la capitale burundaise", a expliqué le médecin Kamwenubusa. Selon une enquête réalisée en 2008 au Burundi par l'ONG internationale "Global Youth Tobacco Survey" (GYTS), en moyenne 4,6% des garçons et des filles fument couramment des cigarettes alors que 16,1% de la même catégorie de jeunes consomment d'autres produits de tabac, a-t-il ajouté. Le médecin Kamwenubusa a précisé qu'au regard des études réalisées à l'Université du Burundi, la des fumeurs commencent à fumer avant l'âge de 19 ans. Pour sa part, Mme Sylviane Ratte, conseillère technique à l'Union Internationale contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (UITMR), a souhaité que le gouvernement burundais puisse promulguer le projet de loi antitabac avant les élections locales de 2015.